



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 26/02/2026
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 09/03/2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260309-2026_009-DE



Délibération n° 2026-009

Lundi 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-six du mois de janvier deux mille vingt-six.

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Jean-Roger THUILLIAS - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF - Michel BARSE - Mathieu OLIVEIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: -

Absent(s) excusé(s) : -

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION ET REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Vu le projet du budget primitif 2026 du budget principal,

Vu les demandes de subventions formulées par les associations,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 janvier 2026,

Monsieur le Maire rappelle que :

Au vu des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il convient d'inscrire et de répartir comme suit, l'enveloppe de subventions dédiée aux fonctionnements des personnes de droit privé :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	Abstentions et non-participation au débat pour le vote de la subvention
ACCA Les Blaireaux	225,00€	
Amicale Laïque	2 000,00€	
Association Cubzacaïse Tennis	750,00€	
Association des Paralysés de France	60,00€	
Comité contre le cancer	60,00€	
Comité des Fêtes de Cubzac les Ponts	5 000,00€	Messieurs Cyril CHERIGNY – Jean-Roger THUILLIAS – Michel BARSE
Comité Secours Populaire	150,00€	
Cubzac Country	200,00€	
FNACA	150,00€	
Football Club Cubzac	1 500,00€	
Pêcheurs et Plaisanciers de Cubzac les Ponts	150,00€	
Parents d'élèves de Cubzac	200,00€	
Joyeux Cubzac	450,00€	Monsieur Michel BARSE
Les Restos du Cœur	150,00€	
OMSSCA	6 000,00€	Elodie KOPF Messieurs Michel BARSE – Cyril CHERIGNY
Pétanque Cubzacaïse	750,00€	
Martial Full Fighting	500,00€	
Banque Alimentaire	150,00€	
Les Pot'Iront au Jardinnet	500,00€	Maribel SOARES
Clowns Stéthoscopes (Nouvelle-Aquitaine)	100,00€	
Sous -TOTAL	19 045,00€	
Subventions EXCEPTIONNELLES	2 955,00€	
TOTAL	22 000,00€	

Il est à noter que le vote se fera individuellement pour chaque subvention déterminée dans le tableau ci-après. Qu'il convient que les conseillers municipaux en exercice et étant partie prenante d'une association ne participeront pas au vote.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, ligne par ligne, le Conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE

- **DE VOTER** chaque subvention de manière individuelle, les conseillers partie prenante dans une association ne participant pas au vote,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2026 au compte 65748.

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le Maire,

Alain TABONE

Le secrétaire,

Jean-Pierre PRAT